

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 6 mai 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine, la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil et Normand Légaré, Directeur de l'urbanisme sont également présents.

### 1) Ordre du jour

57-05-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2) Procès-verbaux

#### **2.1 Séance ordinaire du 8 avril 2013**

58-05-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2.2 Procès-verbal de correction du Règlement de zonage relativement à la grille de spécifications de la zone C-35**

59-05-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* la déclaration suivante soit adoptée :

Une erreur s'est glissée malencontreusement sous l'item des PIIA dans la catégorie des Références particulières de la Grille de spécifications concernant la zone C-35, qui ne devrait pas être coché pour signifier que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

### **DÉCLARATION**

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le *Règlement de Zonage (352)* et plus particulièrement l'item des PIIA dans la catégorie des Références particulières de la Grille de spécifications concernant la zone C-35, de manière à retirer le « x » signifiant que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications, tel qu'indiqué sur la grille corrigée ci-joint, faisant partie intégral de ce procès-verbal de correction.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Urbanisme****3.1 Rapport mensuel des permis et certificats du mois d'avril 2013**

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois d'avril 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

**3.2 Adoption du projet de Règlement 454 modifiant le *Règlement de lotissement (350)* afin de modifier les normes de lotissement pour les chalets de villégiature – détermination de l'échéancier d'adoption – détermination de la date de consultation publique**

60-05-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement de lotissement (350)* adopté le 25 janvier 2011 ;

*CONSIDÉRANT* le projet de *Règlement (454) modifiant le Règlement de lotissement (350) afin de modifier les normes de lotissement pour les chalets de villégiature* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 8 avril 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 454 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour le lundi 2 juillet 2013 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Adoption du projet de Règlement 455 modifiant le *Règlement de gestion des permis et certificats (351)* afin de permettre l'émission de permis pour des chalets de villégiature hors voie publique – détermination de l'échéancier d'adoption – détermination de la date de consultation publique**

61-05-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement de gestion des permis et certificats (351)* adopté le 25 janvier 2011 ;

*CONSIDÉRANT* le projet de *Règlement (455) modifiant le Règlement modifiant le Règlement de gestion des permis et certificats (351) afin de permettre l'émission de permis pour les chalets de villégiature hors voie publique* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 8 avril 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le 1<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 455 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

61-05-13 *QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour le lundi 2 juillet 2013 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Détermination des officiers municipaux désignés afin d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)**

62-05-13 *CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* le *Règlement Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'administration dudit Règlement est confiée aux municipalités en vertu de l'article 88 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 89 dudit règlement stipule les amendes en cas d'infraction ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate tous les inspecteurs du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement pour l'émission d'avis et de constats d'infraction relatifs à toute infraction au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics**

**4.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité**

63-05-13 *CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* plusieurs rues et chemins de la Municipalité nécessitent la réalisation de travaux de rapiéçage ;

*CONSIDÉRANT QUE* le prix du contrat susmentionné pour l'année 2013 est estimé à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de lancer un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues et chemins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat d'asphaltage du pont**

64-05-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la surface du pont de Shannon nécessite des réparations majeures et l'attribution d'un contrat pour les réaliser ;

*CONSIDÉRANT QUE* le pont de Shannon, P6434, est la propriété de Transports Québec et que la Municipalité a obtenu une autorisation écrite d'approbation des travaux ;

*CONSIDÉRANT* le décret 1176-2007 concernant les responsabilités d'entretien des structures municipales ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du coût des travaux susmentionnés se situe à plus de 100 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix., *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de lancer un appel d'offres public pour les travaux de pose du béton bitumineux sur le pont de Shannon, numéro P6434, propriété de Transports Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'architectes relatif aux plans et devis de la nouvelle bibliothèque**

65-05-13

*CONSIDÉRANT* l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation* de 2013-2014-2015, résolution 11-01-2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le PTI ainsi que le budget 2013 prévoient la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'engager les services d'un architecte pour la préparation des plans et devis avant de procéder par appel d'offres public pour la construction de ladite bibliothèque ;

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le prix du contrat susmentionné est de moins de 25 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de lancer un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'architecte pour la préparation des plans et devis de la nouvelle bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 **Municipalisation conditionnelle de la rue Griffin, phase I et Oak, phase III, bouclage**

66-05-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) ;

*CONSIDÉRANT* les résolutions 156-09-2011 et 67-04-2012 acceptant conditionnellement l'ouverture de la rue Griffin, Phase I ainsi que la rue Oak, Phase III sur les lots 4 369 367, 5 092 154 et 5 092 156, incluant 26 lots ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation conditionnelle à ce que tous les travaux et documents nécessaires à la municipalisation seront déposés en vertu de l'article 19 du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux Travaux municipaux*, avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de la rue Griffin, Phase I ainsi que la rue Oak, Phase III sur les lots 4 369 367, 5 092 154 et 5 092 156, incluant 26 lots, dès que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés et avant la signature de l'acquisition devant notaire ;

*QUE* la signature de la municipalisation doit être effectuée avant l'émission de permis de construction ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de desdites rues ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer lesdits contrats d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 **Renouvellement du contrat de déneigement avec Excavation R. Robitaille inc. pour une période de deux ans**

67-05-13

*CONSIDÉRANT* l'adoption du *Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015*, résolution 11-01-2013 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 138-08-2010 octroyant un contrat à Raymond Robitaille Excavation Inc. pour les travaux d'entretien et de déneigement des rues municipales, selon l'option C, pour une période de trois (3) ans, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013, et ce au coût annuel de 315 800\$, taxes en sus ;

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 20-02-2013 autorisant le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard, de lancer un appel d'offres public, par l'entremise de SEAO, pour le déneigement avec plusieurs options, soit : 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 4.6 du devis de déneigement 2010 stipule que « la Municipalité aura l'option de renouveler le contrat, selon l'option choisi par cette dernière pour une durée déterminée, et bonifié par les modalités établies entre les deux parties » ;

67-05-13

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge opportun d'appliquer leur droit d'option de renouvellement du contrat de Raymond Robitaille Excavation Inc. ;

*CONSIDÉRANT QUE* Raymond Robitaille Excavation Inc. a déposé un offre d'ajout au contrat pour les deux (2) prochaines années selon deux options, A ou B ;

*CONSIDÉRANT QU'*après négociations Raymond Robitaille Excavation Inc. accepte le renouvellement de son contrat actuel pour une période de deux (2) ans en considérant une hausse de 7,1% pour la saison 2013/2014 et une hausse de 6,9% pour la saison 2014/2015 ;

*CONSIDÉRANT* la demande d'autorisation spéciale formulée par la Municipalité à Transports Québec afin de permettre la circulation libre des véhicules de déneigement sur le pont ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement du contrat octroyé à Raymond Robitaille Excavation Inc. pour les travaux d'entretien et de déneigement des rues municipales, selon l'option B de l'offre du 29 avril 2013, pour une période de deux (2) ans, soit pour 2013/2014 au coût de 367 720.13\$, taxes en sus et pour 2014/2015 au coût de 393 828.25\$, taxes en sus ;

*QUE* cette autorisation puisse être ajustée à la baisse dans l'hypothèse de l'obtention d'une autorisation spéciale de Transports Québec de circuler sur le pont ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte le prix unitaire, tel que soumissionné et selon l'option B de l'offre, pour chaque kilomètre supplémentaire ou fraction de celui-ci aux coûts suivants :

*QUE* les rues supplémentaires déjà ajoutées s'élèvent à 22 727.28\$ pour 2013/14 et à 24 340.92\$ pour 2014/15 pour un total actualisé de 390 447.41\$ pour 2013/14 et de 418 169.71\$ pour 2014/15, toutes taxes en sus et toute nouvelles rue en sus ;

	<u>2013/14</u>	<u>2014/15</u>
Niveau 1 :	7 590\$	8 129\$
Niveau 2 :	6 521\$	6 984\$

*QUE* le devis de l'appel d'offres et l'addenda #1 ainsi que l'offre de service daté du 29 avril 2013 comme s'ils étaient, ici, tout au long réécités, fassent partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.6 Adjudication d'un contrat à Go-Élan inc., au montant de 53 844\$, plus taxes, pour l'achat et l'installation d'équipements récréatifs divers pour le parc municipal situé au 113, rue Oak**

68-05-13

*CONSIDÉRANT* l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation* de 2013-2014-2015, résolution 11-01-2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le PTI ainsi que le budget 2013 prévoient la construction d'un parc sectoriel sur la rue Oak ;

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

68-05-13

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le prix du contrat susmentionné est estimé à plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ;

*CONSIDÉRANT* le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard a lancé un appel d'offres écrit avec devis pour l'achat et la pose des équipements de jeux extérieurs pour un parc récréatif situé au 113, rue Oak ;

*CONSIDÉRANT QUE* trois (3) soumissions ont été reçues, donc deux (2) conformes, soit :

Tessier récréo-parc (non-conforme)	48 348.93\$
Jambette	60 635.04\$
Go-Élan	53 843.50\$

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Go-Élan au montant de 53 843.50\$, taxes en sus, pour l'achat et la pose des équipements de jeux extérieurs pour un parc récréatif situé au 113, rue Oak ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général d'approprier ce montant à même budget d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5) Parcs et Loisirs**

Le conseiller Claude Lacroix nous signale qu'il a reçu des appels de citoyens demandant quand les abreuvoirs et toilettes publics desservant la piste cyclable seraient accessibles. Il nous demande de ne pas oublier que malgré ce beau temps tout récent, nous étions encore dans un temps de gel profond voilà à peine deux semaines. Les priorités sont la descente de bateau et les parcs, mais le tout devrait être ouvert pour la fin de semaine prochaine.

## **6) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

## **7) Sécurité publique et Incendies**

Le conseiller Stéphane Hamel mentionne que les dépenses au service de Sécurité ont été diminués pour mieux refléter les revenus générés par les tarifs de stationnement. Il mentionne aussi qu'il y a eu pas moins que cinq interventions par le service de sécurité publique et incendies lors de la dernière fin de semaine.

### **7.1 Autorisation de procéder à un appel de candidatures afin de pourvoir aux postes d'agents de sécurité et aux postes d'agents de stationnements au Service de Sécurité pour l'été 2013**

69-05-13

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil a créé un Service de sécurité en 2011 pour la surveillance des installations municipales et l'application de certains règlements ;

69-05-13

*CONSIDÉRANT* le succès de ce service depuis sa création pour la sécurité des parcs et stationnements municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce service nécessite l'embauche de sept (7) agents de sécurité et de deux (2) agents de stationnement pour la saison estivale et à temps partiel ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de lancer un appel de candidatures pour les agents de sécurité parmi les étudiants en technique policière de 3<sup>e</sup> année ;

*ET QU'*un appel de candidatures soit publié dans le journal local le « Shannon Express » du mois de mai pour les agents de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8) Environnement et Hygiène du milieu**

### **8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire nous rappelle que la collecte organique débutera au mois de mai.

### **8.2 Aqueduc et égout**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

### **8.3 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

## **9) Culture et vie communautaire**

### **9.1 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

70-05-13

*CONSIDÉRANT QUE* la Bibliothèque Municipale est une bibliothèque publique autonome depuis le 1<sup>e</sup> avril 2013 ;

*CONSIDÉRANT* la Municipalité a, de ce fait, accès à de nouveaux programmes de subvention dont celui de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon procède à une demande de subvention de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.2 Rapport annuel 2012-2013 du Centre de la Famille Valcartier – Service à la jeunesse

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport final 2012-2013 sur les Services à la jeunesse du Centre de la famille Valcartier et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

### 10) MRC de La Jacques-Cartier

Le conseiller Mario Lemire nous rappelle qu'il y aura une cérémonie de remise de prix de la Patrimoine à la MRC ce jeudi

La conseillère Lucie Laperle nous annonce qu'il y aura une réunion du Conseil et la Chargée de projet de la CCFA le 21 pour déterminer un avant-projet. Un rapport condensé sera éventuellement déposé à chaque résidence. Une fois disponible le rapport complet pourra être consulté au bureau municipal.

### 11) Correspondence

DÉPÔT

La liste des correspondances reçus durant le mois d'avril 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

### 12) Comptes

71-05-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
Acier Leroux Inc.	réparations – édifices	155.45 \$
Acklands Grainger	fournitures pour incendies	282.97 \$
Agence du Revenu du Canada	DAS	15 815.14 \$
Alain Castonguay	remboursement – téléphone et kilométrage	456.61 \$
Archambault	livres	517.91 \$
Aréo-Feu	pièces – camions	296.27 \$
Armtec	achat de ponceau – Wexford	288.91 \$
Ass. chefs en sécurité incendie	inscription – congrès	539.23 \$
Atco	location - roulotte – deux mois	919.80 \$
Atelier d'horlogerie André Viger	honoraires professionnels – horloge	638.11 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	pièces pour la machine à pression	224.96 \$
Automobiles Dalton Inc.	pièces – camion	120.72 \$
Bayard presse Canada Inc.	abonnement – revues (6)	362.06 \$
Bell Canada	édifices, etc. (deux mois)	5 621.83 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	494.94 \$
Béton Alliance Inc.	réparations – édifices	492.11 \$
Bibliothèque Municipale de Shannon	remboursement – petite caisse	54.62 \$
Boivin & Gauvin	pièces – incendies	1 002.06 \$
Brigitte Olivier	remboursement – kilométrage	80.44 \$
BZ Inc.	honoraires professionnel – téléphone	97.73 \$
Camions Freightliner Québec Inc.	réparations – camion 6 roues	20.67 \$
Cam-Trac	pièces – Kubota	64.82 \$
Canac Marquis Grenier	réparations et pièces	551.69 \$
Capital Propane inc.	pièces pour torche et boyau pour garage	68.93 \$
Carrefour action municipale et famille	adhésion – CCFA	160.97 \$
Carrières Québec Inc.	travaux de voirie	520.42 \$
Centre de téléphone mobile	réparations – incendies	950.15 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations – pièces – camions	2 276.28 \$
Chronicle Telegraph	annonce – mars	204.66 \$
CIMA	Hon. prof. – calendrier d'échantillonnage – eau	703.65 \$
Claude Ricard	Hon. prof. – aéroglisseur – incendies	1 149.75 \$
Club de Curling Victoria	subvention	500.00 \$
Club Social	remboursement - fournitures	120.00 \$
Combeq	formation – eaux usées	557.63 \$
Concepts Gingras	toilettes	471.40 \$

71-05-13

Co-Op Ste-Catherine	serrures et entretien – chalet	137.15 \$
CopiesExpress	chèques - laser	719.08 \$
Cyr Ouellet	remboursement – tip	25.00 \$
Dessau	honoraires professionnels - MDDEP	4 846.20 \$
Diane Gervais, architecte	Hon. prof. – nouvelle bibliothèque	6 323.63 \$
Dino Perreault	remboursement – vaccination	84.00 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	eau et lait	71.75 \$
École nationale des pompiers	livres/examens – pompiers	231.75 \$
Éditions du 21e siècle	abonnement	14.95 \$
Éditions Yvon Blais	mises à jour	113.30 \$
Elaine Neville	kilométrage/fournitures de bureau	182.70 \$
Elle Québec	Abonnement revues (12)	26.39 \$
Équipements Incendies CMP Mayer Inc.	équipements de sauvetage	1 421.45 \$
Équipement Val-Bélair Inc.	location d'équipement - édifices	114.98 \$
Express Mag	Abonnement revue GEO et Science & Vie	194.20 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	testes hydrostatique et recharge	304.11 \$
F. Dufresne	essence	532.13 \$
F.Q.M.	messageries	39.14 \$
Fitness Magazine	Abonnement – revues (1 an)	24.00 \$
Fleuriste Flora-Gi enr.	corsages – parade Saint-Patrick	64.39 \$
Fondation du CSHSC/Jacques-Cartier	tournoi de golf	800.00 \$
Fonds Information foncière	avis de mutations	27.00 \$
François Bissonnette	Remb. – avis cotisation urbaniste – stagiaire/hôtel	507.32 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	travaux de voirie	3 644.24 \$
Garage René Bertrand	remorquage - incendies	149.46 \$
Gaudreau Environnement Inc.	vidange de fosse	176.62 \$
Groupe Altus	honoraires professionnels – espaces verts	114.98 \$
H/G Électrique Inc.	honoraires professionnels	160.97 \$
Hydro-Québec	édifices, éclairage public	10 938.54 \$
Idées de ma maison	renouvellement - revue	17.25 \$
Industries Lam-e	bottes de pluies pour la voirie	563.33 \$
Jean-François Denis	achat – articles pour la prévention	66.69 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour nos puits – aqueduc	304.68 \$
Librairie la liberté	livres	487.26 \$
Location Bleu Pelican	auto – parade Saint-Patrick	156.19 \$
Luca Jalbert	animation	150.16 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier	mises à jour	2 323.10 \$
Magasin Latulippe Inc.	bottes de sécurité - incendies	367.84 \$
Maison Anglaise	livres	275.49 \$
Martin & Lévesque	vêtements – incendies	68.27 \$
Maxxam Analytique Inc.	analyses d'eau	1 227.07 \$
Merrill Allard Inc.	essence	2 379.47 \$
Michel Filion	honoraires professionnels	183.04 \$
Microcom M	honoraires professionnels – alarmes	1 163.22 \$
Mini Général Hydraulique Inc.	pièces – Kubota	50.51 \$
Moisan Marketing	Shannon Express – mars	3 837.87 \$
Net Plus Inc.	contrat – avril 2013	2 529.45 \$
Nicolas Proulx	remboursement – écouteur CTM	68.99 \$
Normand Légaré	hôtel et repas – formation à Drummondville	282.94 \$
Orizon Mobile	système de communication	4 980.03 \$
Oxygène Portneuf Inc.	location cylindres	118.44 \$
Pagenet	pagettes	11.38 \$
Paré Ouellet Bigaouette & Ass.	honoraires professionnels – huissier	60.60 \$
Pare-pierre SP	panneaux-signalisation-logos parade St-Patrick	942.80 \$
Patates Plus	incendies	225.09 \$
PG Solutions	honoraires professionnels	172.46 \$
Pièces d'auto Guill Val Bélair	pièces – voirie et incendies	1 195.15 \$
Postes Canada	Shannon Express – mars	747.74 \$
Produits Sanitaires MG	gants latex – postes de pompage, etc..	439.80 \$
Produits Sany Inc.	fournitures – édifices	278.33 \$
Promotions Murray inc.	Vêtements	1 235.98 \$
Quincaillerie R. Durand	pavillon des arts	258.48 \$
Référence Solutions Inc.	fournitures – informatique	3 339.57 \$
R.P.M. Audio Inc.	caisse de son – parade Saint-Patrick	367.92 \$
Raymond Robitaille Excavation	contrat de déneigement - mars	83 998.85 \$
Réal Huot Inc.	outils – aqueduc	127.85 \$
Référence Systèmes	fournitures – informatique	3 339.57 \$
Régie régionale de Portneuf	Quote-part – ordures & boues fosses septiques	152 784.09 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels – alarmes	153.50 \$

71-05-13

Réseau Biblio de la capitale-nationale	entretien des accès Simba et fournitures	520.88 \$
Réseau de Transport to de la Capitale	contrat – autobus – avril	58 029.17 \$
Réseau/Service AGI	hon. professionnels - soutien informatique AGI	7 760.81 \$
Revenu Québec	DAS	15 620.67 \$
Scolart	événements spéciaux	140.96 \$
S4 Sécurité	Hon. sécurité – appel de service - caméras	206.96 \$
Sinto Inc.	pièces pour les tracteurs	236.28 \$
Sophie Perreault	remboursement – kilométrage	27.27 \$
Soudure Expert Gaudreau Inc.	honoraires professionnels - poste 29	2 179.46 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures – pompiers et administration	693.64 \$
Stein Monast, avocats	honoraires professionnels	2 917.79 \$
Toutou Concept Agilité	Winterfest – canins	352.57 \$
Transport Marc Juneau Inc.	transport – parade Saint-Patrick	287.43 \$
Trudel & Piché	tracteur bidirectionnel	3 352.50 \$
Unicoop, coopérative agricole	pièces pour versatile	35.08 \$
Vanessa Paquet-Labbé	remb – réunion Summerfest et fournitures	312.15 \$
Vélo Québec	abonnement	40.24 \$
Ville de St-Raymond	quote-part pour la cour municipale	8 155.79 \$
Visa	Repas-congrès-frais annuel-Station-gaz-outils	2 304.35 \$
Voltec	éclairage public et réparations	2 692.32 \$
	Total	<u>445 919.09 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13) Organisation Administrative****13.1 Autorisation d'embauche de monsieur Dominique Lalonde, à titre d'inspecteur municipal, poste permanent à temps plein, au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**

72-05-13

*CONSIDÉRANT* la résolution 41-03-2011 autorisant un appel de candidatures pour le poste de « inspecteur municipal » permanent à temps plein ;

*CONSIDÉRANT* la démission de M. Vincent Trudel de ce poste le 5 avril 2013 ;

*CONSIDÉRANT* les cinq (5) candidatures reçues ainsi que les deux (2) entrevues réalisées par le comité de sélection ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélection ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche M. Dominique Lalonde comme Inspecteur municipal, à raison de 35 heures par semaine ;

*QUE* la rémunération soit à l'échelle 4 de l'échelle salariale établie pour l'Inspecteur municipal ;

*QUE* la période probatoire soit fixée à six (6) mois de la date d'embauche ;

*QUE*, l'embauche est conditionnel au reçu d'un rapport médical déclarant son habilité à travailler au poste pour lequel il a été sélectionné, tel que stipulé au Chapitre 17 du *Politique de gestion des ressources humaines* de la Municipalité,

*ET QUE*, conformément à la Politique de Gestion des Ressources Humaines, l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Nomination de monsieur Dominique Lalonde, Inspecteur municipal, comme Responsable de la gestion des cours d'eau**

73-05-13

*CONSIDÉRANT* la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de la Jacques-Cartier*, adopté par la MRC le 21 mars 2012 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette politique et cette stratégie nécessitent la nomination d'une personne responsable de cette gestion sur le territoire de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* M. Vincent Trudel avait été nommé à ce poste par la résolution 66-04-2012 le 2 avril 2012 ;

*CONSIDÉRANT* la démission de M. Vincent Trudel de ce poste le 5 avril 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon désigne M. Dominique Lalonde, Inspecteur municipal, comme Responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Finances et Greffe**

**14.1 Dépôt – Rapports financiers semestriels 2013, états comparatifs des revenus et dépenses**

DÉPÔT

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 avril de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

**14.2 Plan triennal d'immobilisations 2013-2016 de la Commission scolaire de la Capitale**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Capitale pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

**14.3 Rapport financier 2012 de la Communauté métropolitaine de Québec**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport financier 2012 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

**14.4 Détermination du tarif d'utilisation du stationnement donnant accès à la plage**

74-05-13

*CONSIDÉRANT* la disponibilité de l'accès à la plage King et au parc canin de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* les licences de chiens de la Municipalité ont aussi été octroyés aux non-résidents pour leur donner accès au parc canin de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'accès aux stationnements municipaux desservant les deux installations requiert le paiement d'un tarif de 10\$ par jour pour les non-résidents durant la saison estivale, compte tenu de la proximité de la plage King, autorisé par la résolution 139-08-2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucun système de contrôle viable pour gérer les accès à la plage King près du parc canin ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité maintienne le tarif de 10\$ par jour pour l'utilisation par les non-résidents, de tous ses stationnements municipaux durant les heures couvertes par les agents de stationnement, et ce, durant toute la saison estivale, y compris l'accès au parc canin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.5 Autorisation d'ajout d'une carte de crédit (3 000\$) de la Municipalité pour la responsable des Loisirs et de la Vie communautaire**

75-05-13

*CONSIDÉRANT* le compte des cartes de crédit Visa Desjardins pour les différents services municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire mettre à jour son dossier avec Visa et ajouter un nouvel employé ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'ajout de la carte de crédit suivante :

Mme Vanessa Paquet Labbé,  
Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire

3 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.6 Modification la résolution 28-02-2013 concernant l'autorisation de vente pour non paiement de taxes afin de retirer l'une des propriétés ayant fait l'objet d'un engagement de paiement du créancier hypothécaire**

76-05-13

*CONSIDÉRANT* les dispositions de l'article 1022 et suivants du *Code Municipal* relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

CORRIGÉ

*CONSIDÉRANT* la résolution 28-02-2013 autorisant le Directeur général, M. Hugo Lépine, de transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier les dossiers en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

*CONSIDÉRANT QUE* la propriété située au 231, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 366 946 a fait l'objet d'une saisie légale par le créancier hypothécaire ;

76-05-13

CORRIGÉE

*CONSIDÉRANT QUE* les procureurs du créancier hypothécaire ont signifié leur intention de payer la totalité de la créance, y compris les frais.

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon modifie la résolution 28-02-2013 en retirant la propriété située au 231, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 366 946 de la procédure de vente pour non-paiement de taxes, conditionnellement à la production par l'institution financière concernée d'un engagement écrit à payer la totalité de la créance prioritaire de la Municipalité y compris tous les frais, dont ceux de la MRC ;

*QUE* la Municipalité de Shannon s'engage à rembourser les frais encourus à la MRC de La Jacques-Cartier ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon demande à la MRC de La Jacques-Cartier de surseoir de la vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14.7 Rejet de l'offre d'achat du 26 mars 2013 concernant le 65, rue Saint-Patrick**

77-05-13

*CONSIDÉRANT* la résolution numéro 95-06-2007 fixant le prix de vente des terrains destinés à la vente sur la rue St-Patrick, zone C-35 ;

*CONSIDÉRANT* l'offre d'achat du 26 mars 2013 de M. Claude Langlois et Mme Chantale Lefrançois concernant le lot 4 955 989 sis au 65 rue St-Patrick ;

*CONSIDÉRANT* le projet proposé dans cette offre ;

*CONSIDÉRANT QUE* ledit projet ne correspond pas aux objectifs d'aménagement du Conseil pour cette zone ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la préambule fasse partie intégrante du présent ;

*QUE* la Municipalité de Shannon rejette ladite offre d'achat ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14.8 Acceptation de l'offre d'achat du 9 avril 2013 concernant le 65, rue Saint-Patrick**

78-05-13

*CONSIDÉRANT QUE* Développement S.C. Inc. a déposé le 14 mars 2012 une offre d'achat, devant notaire, du lot 4 955 989 situé sur la rue St-Patrick, déjà réservé, au montant de 147 455.01\$, taxes en sus, pour la construction de condos avec certains conditions spéciales ;

*CONSIDÉRANT* les résolutions 202-11-2011 et 206-11-2011 d'acceptation en principe et d'approbations finales des PIIA et PP11-008 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'acquéreur s'engage à respecter tous les conditions édictées dans lesdites résolutions, comme s'elles étaient ici au long récitées ;

78-05-13

*CONSIDÉRANT QUE* lesdits lots ont fait l'objet de rénovation cadastrale ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la vente du lot 4 955 989 à Groupe SC McKinley. au montant de 147 455.01\$, taxes en sus, pour la construction de condos ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.9 Abrogation de la résolution concernant la vente de certains lots de la réserve foncière**

79-05-13

*CONSIDÉRANT* la résolution numéro 95-06-2007 établissant le coût de vente à 3,00\$ du pied carré pour les terrains destinés à la vente sur la rue St-Patrick, zone 17CH ;

*CONSIDÉRANT* l'augmentation des valeurs de ces propriétés ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Conseil municipal abroge la résolution 95-06-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15) Varia et déclarations des conseillers**

**15.1 Approbation des modifications à l'horaire du service de transport en commun**

80-05-13

*CONSIDÉRANT* le Règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun, abrogeant et remplaçant le Règlement 167 et ses amendements ;

*CONSIDÉRANT* le contrat de transport urbain et interurbain intervenu entre la Municipalité de Shannon et le Réseau de transport de la Capitale (RTC) actuellement en vigueur ;

*CONSIDÉRANT* les articles 7.1 et 7.3 dudit contrat ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'ensemble des couts de ce service est assumé par la Garnison Valcartier ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Garnison Valcartier désire modifier la fréquence des services à partir du 17 août 2013;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte entérine les modifications proposées au service de transport en commun tel qu'énoncées au document produit en annexe des présentes ;

80-05-13

*QUE*, conformément à l'article 16.1 du contrat avec le RTC, le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente ;

*ET QUE* les dispositions des articles 14 et 15 du Règlement 435 sur l'organisation d'un service de transport en commun soit appliquées afin de bien informer la population sur telles modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15.2 Motion – Déclaration du mois de mai, mois de l'arbre**

DÉCLARATION

Pour l'édition 2013 le *Mois de l'arbre et des forêts* est lancé sous le thème de « Les applications surprenantes du bois ».

*CONSIDÉRANT QUE* cette nouvelle thématique encourage les organismes et municipalités à organiser des projets de reboisement ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des façons par excellence de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts*, est de planter un arbre ;

*EN CONSÉQUENCE*, le Maire et les conseillers de la MUNICIPALITÉ DE SHANNON **proclament** le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2013* ».

DONNÉE À L'UNANIMITÉ

**16) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 21h03.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général